AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1562
FR0000120164-FS0860

19 septembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 septembre 2018, la société Slate Path Capital LP[1] (615 South DuPont Highway, County of Kent, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 septembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir, pour le compte desdits fonds, 35 410 000 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution de la détention de swaps à dénouement monétaire portant sur des actions CGG.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir par assimilation, 35 410 000 actions CGG (comprises dans la détention visée au 1er paragraphe), résultant de la détention de 8 contrats « *single stock equity swap* » à dénouement en espèces, exerçable à tout moment entre le 29 avril 2020 et le 24 juin 2020.

[1] Contrôlée par M. David Greenspan qui ne détient directement ou indirectement aucune action CGG.
[2] Sur la base d'un capital composé de 709 940 718 actions représentant 709 994 261 droits de vote.